



**Commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers**

Séance du 11 mars 2021

Référence : SUHCD/BUDS/Arnaud MONDON

Avis simple
Equipements collectifs
au titre des articles L 111-4 et L 111-5 du code de l'urbanisme

Présentation du projet

Dossier : permis de construire 023 030 20 D0005

Demandeur : SARL BOURGANEUF SOLAIRE, représentée par M. Marceau LEROUX

Localisation : La Grand Ribière 23400 BOURGANEUF
Parcelles AO 6, 11, 12, 13, 16, 17 et 79

Description : implantation d'un parc photovoltaïque

Avis de la CDPENAF

FAVORABLE

Fait à Guéret, le 12 mars 2021

La présidente de la commission,


Pascale GILLI DUNOYER